



0906UGHA

Action Urgente

FIAN-Belgium
Rue van Elewijck 35
1050 Bruxelles
Tel/fax: 02 640 84 17
fian@fian.be
<http://www.fian.be>
<http://www.face-it-act-now.org>

Avril 2009

GHANA: Mine à ciel ouvert dans la réserve forestière d'Ajenjua Bepo

La compagnie minière Ghana Gold Limited (NGGL) envisage de construire une mine à ciel ouvert dans la réserve forestière de Ajenjua Bepo, située à New Abirem, dans le district de Birim nord, dans la région orientale du Ghana. NGGL s'est récemment vu octroyer le permis environnemental donnant le feu vert aux opérations. La mine d'Akyem entraînerait le déplacement de plus de 1500 personnes. L'agriculture qui est le principal moyen de subsistance des communautés de la région sera sévèrement affectée. Le non respect du droit à se nourrir des communautés représente une violation des Droits de l'Homme au titre du droit international.

Appel à l'action

Veillez envoyer sans attendre une lettre au Président de la République de Ghana pour lui demander de rejeter les projets de Newmont Ghana Gold Limited de construire une mine d'or à ciel ouvert dans la réserve forestière d'Ajenjua Bepo, à New Abirem, afin de protéger le droit à l'alimentation des populations locales. Veillez envoyer également une copie de cette lettre au Ministère des Forêts, à l'Agence de protection de l'environnement et à la Commission des Droits de l'Homme ainsi qu'à FIAN Ghana.

Contexte

Le rapport 2002 de la Commission forestière intitulé "*L'exploitation minière dans les réserves forestières: préoccupations de la Commission forestière*" reconnaît que les réserves forestières du Ghana sont parmi les dernières grandes réserves du monde mais qu'elles connaissent un déclin rapide. Les forêts tropicales et les réserves forestières du Ghana sont très riches en ressources génétiques. Selon le rapport, les forêts sont, pour la plupart des ruraux, une ressource écologique très précieuse car elles protègent la terre et l'eau en empêchant les inondations et l'érosion par le vent, en recyclant le carbone, en générant de la pluie et en garantissant un habitat pour la faune et la flore. Actuellement, la forêt du Ghana est détruite à une vitesse de 65000 hectares par an. Autoriser l'exploitation minière dans les réserves forestières du pays ne ferait qu'aggraver ce phénomène alarmant.

L'exploitation de la mine d'Akyem entraînerait le déplacement de plus de 1500 personnes, majoritairement des petits cultivateurs. Il existe des critères internationaux clairs concernant la consultation des populations, leur indemnisation et leur réinstallation dans des cas d'expulsion. La Constitution du Ghana et d'autres textes législatifs (en particulier la Loi sur les ressources minières et l'exploitation minière) comportent également un certain nombre de clauses et normes relatives à la protection et au respect des droits humains en matière d'expulsion. Néanmoins, les expériences du passé ont montré que de tels critères ne sont pas toujours pris en considération et que les autorités gouvernementales responsables n'ont pas souvent exercé un contrôle ni imposé la mise en œuvre de

FIAN- *Combattre la faim avec les droits humains.*

ces critères. A cet égard, l'Association des agriculteurs concernés dont les membres proviennent des communautés concernées par l'exploitation minière remet sérieusement en question la capacité du Comité d'indemnisation des récoltes de les représenter dans les négociations. En outre, la destruction de la forêt pour permettre le développement du projet minier d'Akyem aura des conséquences irréversibles sur plus de 83 espèces d'oiseaux répertoriées par l'IUCN compte tenu de leur rareté ou de leur risque d'extinction (Public Agenda, 16.10.06). Une étude biologique a aussi démontré la présence de plusieurs espèces de plantes, de grenouilles arboricoles, d'écureuils volants et d'espèces de papillons qui font l'objet de préoccupations quant à leur conservation ainsi que de 9 autres espèces de sauterelles encore peu connues scientifiquement dont 4 espèces vivent exclusivement dans la réserve forestière d'Ajenjua Bepo.

De plus, le stockage des déchets miniers dans la région risquerait de contaminer les rivières et les cours d'eau en raison de la présence de cyanure et de métaux lourds. Un certain nombre de cours d'eau prennent leur source dans la réserve forestière et fournissent d'importantes quantités d'eau durable. La réserve forestière régule également le micro-climat de la région et favorise l'agriculture durable. La mine à ciel ouvert d'Akyem entraînera la destruction d'un quart de la forêt qui fait partie de la réserve et, par conséquent, privera les communautés locales de ses bénéfices inestimables. Selon la version révisée de la Déclaration d'Incidence Environnementale (EIE) présentée par Newmont, 1915 hectares seraient directement touchés par la construction et la mise en opération de la mine et de ses services auxiliaires qui impliqueront la destruction de la végétation et le déplacement de grandes quantités de sol et de sous-sol.

Mandat de FIAN

Ce projet aura un impact significatif sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et les efforts de conservation de la nature dans la région. Non seulement l'ouverture de la réserve forestière aux compagnies d'exploitation minière menace la sécurité alimentaire et les efforts de conservation de la nature tant au niveau local que national mais elle compromet aussi les efforts internationaux pour la réalisation du droit humain à se nourrir, l'éradication de la pauvreté et la protection des habitats naturels. Le Ghana est un Etat partie au Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels. Il a de ce fait l'obligation, au titre du droit international, de respecter, protéger et garantir (entre autres) le droit à l'alimentation, à l'eau, au logement et au meilleur état de santé possible pour tous ses citoyens, y compris les familles concernées par l'exploitation minière. La protection de la réserve forestière est essentielle pour les agriculteurs, pour assurer leurs moyens de subsistance et leur survie.

Fin de l'action: 30 mai 2009

Merci d'envoyer la lettre proposée en anglais à :

Son Excellence le Président John Evans Atta Mills
The Castle, Osu,
P.O. Box 1627,
Accra, GHANA
president@castle.gov.gh

Copies à:
Ministry of Lands, Forestry & Mining
P.O Box M 212
Accra, GHANA
Fax: (+233) 21-666801

Environmental Protection Agency
Nana Andoh
Head of Mining Department
P.O Box 14326
Accra, GHANA
Tandoh54@hotmail.com

Commission on Human Rights and
Administrative Justice

FIAN- Combattre la faim avec les droits humains.

Mrs. Anna Bossman
The Acting Commissioner
P.O Box AC 489
Accra, GHANA
Fax : 00233 21-660020

FIAN Ghana
Michael Anane
mikeanane@yahoo.com
GSM: 00233244656632
Téléphone. 0023321221849

Traduction de la lettre en anglais

Concerne : mine à ciel ouvert dans la réserve forestière d'Ajenjua Bepo

Honorable Président,

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence du Ghana. Si je vous écris, c'est aussi et avant tout pour vous faire part de ma profonde préoccupation par rapport au projet de Newmont Ghana Gold Limited de construire une mine à ciel ouvert dans la réserve forestière d'Ajenjua Bepo, à New Abirem, dans le district de Birim nord dans la région orientale du Ghana.

Malgré la préoccupation manifestée par un grand nombre d'ONG ghanéennes de plaider par rapport à ce projet, j'ai appris récemment que Newmont Ghana Gold Limited (NGGL) avait obtenu le permis environnemental pour commencer les opérations. J'éprouve une vive inquiétude face à ce projet qui aura un impact considérable sur le droit à se nourrir des communautés dont la survie dépend de l'écosystème forestier. En effet, ce projet menace la sécurité alimentaire de la région de même que les efforts pour la réduction de la pauvreté et la conservation de la nature.

En tant qu'Etat partie au Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels, le Ghana a l'obligation, au titre du droit international, de respecter, protéger et garantir (entre autres) le droit à la nourriture, à l'eau, au logement et au meilleur état de santé possible pour tous ses citoyens, y compris les familles concernées par l'exploitation minière. La protection de la réserve forestière est essentielle pour les agriculteurs, pour leur gagne-pain et leurs moyens de subsistance.

En tant que personne travaillant à la réalisation du droit à l'alimentation dans toutes les parties du monde, j'aimerais vous demander, votre Excellence, de bien vouloir :

- respecter et protéger le droit des agriculteurs à l'alimentation et à l'eau - comme stipulé dans le Traité africain et le Traité international des droits de l'Homme dont le Ghana est Etat partie
- en protégeant les moyens de subsistance des communautés rurales, en particulier les terres agricoles, les eaux et les forêts;
- garantir la conservation de la faune et de la flore tel qu'énoncé dans les obligations du Ghana dans le cadre de la Convention africaine sur la Conservation de la Nature et les Réserves naturelles et de la Convention sur la biodiversité.

Compte tenu de cela, je vous demande de:

- rejeter les projets de Newmont Ghana Gold Limited de construire une mine à ciel ouvert dans la Réserve forestière d'Ajenjua Bepo, à New Abirem ;
- * mettre tout en œuvre pour empêcher les activités minières dans d'autres réserves forestières du Ghana.

Je vous prie de me tenir informé/e des éventuelles mesures que vous prendrez en ce sens.

Dans l'espoir que vous accorderez toute votre considération à ma requête, je vous prie d'agréer, votre Excellence, l'expression de ma plus haute considération.

FIAN- Combattre la faim avec les droits humains.